

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 mars 2018.

Présents : Mr GUILLERMIC André, Mmes DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs GOBIN Gilles, GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes CAILLAUD Louise, GONNORD Catherine, DENIS Lucie, ROUGER Marie-Claude, ROUSSELARD Marie-Christine, ROUSSELOT Nathalie. MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France, VERGER Jean-Yves.

Absente excusée : Mme FUZEAU Martine

Mme Lucie DENIS a été désignée secrétaire de séance.

N° 016-19/03/2018 : Renouvellement convention épicerie solidaire pour 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire annuellement de signer un avenant pour soutenir l'épicerie solidaire du cerizéen auquel adhère la commune de COURLAY.

Pour l'année 2018, la subvention est maintenue à 1,83 € par habitant soit pour la commune de COURLAY une cotisation de 2 533 habitants x 1,83 € soit 4 635,39 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant nécessaire au financement de l'épicerie solidaire pour l'année 2018.
- Les crédits budgétaires sont prévus au B.P.
- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires

N° 017-19/03/2018 : Vote du compte administratif 2017- budget principal

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2017.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Madame DIGUET Francette, 1^{ère} adjointe qui présente au vote la comptabilité 2017 de ce budget principal : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2017						
Résultats reportés	26 559,94 €			591 260,68 €	26 559,94 €	591 260,68 €
Opérations de l'exercice	553 679,53 €	556 773,07 €	1 517 001,56 €	1 842 374,24 €	2 070 681,09 €	2 399 147,31 €
TOTAUX	580 239,47 €	556 773,07 €	1 517 001,56 €	2 341 413,15 €	2 097 241,03 €	2 990 407,99 €
Résultats de clôture	23 466,40 €			824 411,59 €	23 466,40 €	824 411,59 €
Restes à réaliser	576 205,25 €	18 000,00 €			576 205,25 €	18 000,00 €
TOTAUX	599 671,65 €	18 000,00 €	0 €	824 411,59 €	599 671,65 €	842 411,59 €
RESULTATS DEFINITIFS	581 671,65 €			824 411,59 €		242 739,94 €

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2017 du budget principal

N° 018-19/03/2018 : Vote du compte administratif 2017- budget lotissement Les Charmes 1

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget lotissement Les Charmes 1 de l'exercice 2017, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2017.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Madame DIGUET Francette, 1^{ère} adjointe qui présente au vote la comptabilité 2017 de ce budget lotissement les charmes 1 : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF 2017 LOTISSEMENT LES CHARMES 1						
Résultats reportés	211,92 €		212 490,72 €		212 702,64 €	
Opérations de l'exercice	51 570,60 €	51 570,60 €	51 570,60 €	186 101,60 €	103 141,20 €	237 672,20 €
TOTAUX	51 782,52 €	51 570,60 €	264 061,32 €	186 101,60 €	315 843,84 €	237 672,20 €
Résultats de clôture	211,92 €		77 959,72 €		78 171,64 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX	211,92 €		77 959,72 €		78 171,64 €	
RESULTATS DEFINITIFS	211,92 €		77 959,72 €		78 171,64 €	

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2017 du budget lotissement les charmes 1

N° 019-19/03/2018 : Vote du compte administratif 2017- budget lotissement Les Charmes 2

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget lotissement les charmes 2 de l'exercice 2017, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2017.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Madame DIGUET Francette, 1^{ère} adjointe qui présente au vote la comptabilité 2017 de ce budget lotissement les charmes 2 : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF 2017 LOTISSEMENT LES CHARMES 2						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	78 171,23 €	35 592,18 € 57 619,54 €	88 163,71 €	30 544,17 € 57 619,54 €	166 334,94 €	66 136,35 € 115 239,08 €
TOTAUX	78 171,23 €	93 211,72 €	88 163,71 €	88 163,71 €	166 334,94 €	181 375,43 €
Résultats de clôture Restes à réaliser		15 040,49 €		0 €		15 040,49 €
TOTAUX		15 040,49 €		0 €		15 040,49 €
RESULTATS DEFINITIFS		15 040,49 €		0 €		15 040,49 €

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2017 du budget lotissement les charmes 2

N° 020-19/03/2018 : Affectation résultat exercice budget principal 2017

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2016	Virement de section fonct	Résultat exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-26 559,94 €		3 093,54 €	Dépenses 576 205,25 € Recettes 18 000 €	-558 205,25 €	-581 671,65 €
FONCT	591 260,68 €	92 221,77 €	325 372,68 €			824 411,59 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	824 411,59 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	581 671,65 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	242 739,94 €
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

N° 021-19/03/2018 : Affectation résultat exercice budget 2017- lotissement les charmes 1

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LOTISSEMENT LES CHARMES 1 DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du lotissement les charmes 1

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2016	Virement de section fonct	Résultat exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-211,92 €		0 €	Dépenses €	0 €	-211,92 €
				Recettes €		
FONCT	-212 490,72 €	€	134 531,00 €			-77 959,72 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	0 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002)	77 959,72 €

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

N° 022-19/03/2018 : Affectation résultat exercice budget 2017- lotissement les charmes 2

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LOTISSEMENT LES CHARMES 2 DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du lotissement les charmes 2

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2016	Virement de section fonct	Résultat exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	35 592,18 €		-20 551,69 €	Dépenses €		15 040,49 €
				Recettes €		
FONCT	30 544,17 €		-30 544,17 €			0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	0 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002)	€

N° 023-19/03/2018 : Vote des taux des taxes communales pour 2018

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les taux des 3 taxes directes locales perçues par la collectivité (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) pour l'année 2018.

Il donne connaissance à l'assemblée des règles applicables en matière de vote de taux et demande aux élus de se prononcer sur le montant total des taxes nécessaire à l'équilibre du budget primitif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'augmenter les taux des taxes d'habitation et du foncier bâti et de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

- De fixer la recette totale nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2018 à 680 000 €
 - Il définit pour obtenir ce montant les taux comme suit pour 2018 :
 - La taxe d'habitation : passe de 13,18% à 13,38%
 - La taxe sur le foncier bâti : passe de 17,49 % à 17,79%
 - La taxe sur le foncier non bâti : est maintenu à 62,55%
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents nécessaires
-

N° 024-19/03/2018 : Dotation fournitures scolaires école publique – année 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année il convient de voter le montant de la dotation attribuée pour les fournitures scolaires aux enfants scolarisés à l'école publique en maternelle et en primaire

Il rappelle que le montant attribué l'an passé pour la dotation pour fournitures scolaires par enfant était de 40 €. Il propose de reconduire pour 2018 cette même somme par élève

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir la dotation pour fournitures scolaires à 40 € par enfant pour l'année 2018.
 - Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.
 - Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires
-

N° 025-19/03/2018 : Compte de gestion du budget principal commune - année 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur pour le budget principal de l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 026-19/03/2018 : Compte de gestion du budget lotissement Les Charmes 1 – année 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement « les Charmes 1 » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur pour le budget lotissement « les Charmes 1 » de l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 027-19/03/2018 : Compte de gestion du budget lotissement Les Charmes 2 – année 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement « les Charmes 2 » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur pour le budget lotissement « les Charmes 2 » de l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du budget primitif 2018 : note de présentation brève et synthétique

L'article l 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte budgétaire obligatoire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année et transmis au représentant de l'état.

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Le budget 2018 a été voté le 19 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture. Il a été établi avec la volonté vu les contraintes budgétaires de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, suppléer à l'éloignement de nombreux services et faire face aux transferts de nouvelles charges
(P.A.C.S., étude des demandes d'autorisations des manifestations sportives, dématérialisation des procédures avec les difficultés rencontrées par de nombreux administrés pour assurer leurs démarches administratives...)
- Contenir la dette
- Mobiliser les subventions chaque fois que cela est possible

1) Contexte économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le contexte économique sur la commune de COURLAY est tendu puisque la collectivité a perdu en 2017 son magasin alimentaire.

D'un point de vue budgétaire, la commune a dû faire face comme toutes collectivités pendant 3 ans à une perte de dotations de l'Etat (environ 100 000 € de DGF en moins sur les trois dernières années). Elle s'est basée pour 2018 sur le maintien des dotations à hauteur de l'année 2017.

La population après deux années d'augmentation en 2016 et 2017 est en stagnation en 2018 (+ 2 habitants) soit une population totale de 2 533 habitants au 01.01.2018

2) Priorités du budget

La priorité du budget 2018 est de contenir au maximum les dépenses de fonctionnement (ce qui est constamment et chaque année la politique de la collectivité) pour dégager un autofinancement suffisant afin d'assumer une partie des dépenses d'investissement.

En investissement, la priorité de cette fin de mandat constitue la construction d'un restaurant scolaire. En effet, l'actuel restaurant a été construit il y a environ 40 ans et face à l'augmentation constante du nombre d'enfants déjeunant à la cantine, il devient impératif de construire une nouvelle structure qui répondra aux besoins des familles et des enfants mais également au bien-être au travail des agents. Celle-ci devrait également à terme permettre une diminution des dépenses liées à ce service (notamment disparition du trajet à pied actuel et également d'un car pour les maternelles et rationalisation également des dépenses en matière de service et d'entretien). Pour ne pas alourdir les dépenses d'investissement sur la seule année de construction (2019), la collectivité a dès l'an passé, budgété une provision de 350 000 € (DCM 2018-007) et envisage cette même procédure sur l'année 2018, si cela est possible. Elle a déjà prévu au BP 2018 la somme de 127 171.94 € et envisage de compléter cette somme en cours d'année si elle en a la possibilité.

3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

a) Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune de COURLAY d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement de la collectivité correspondent aux sommes encaissées au titre des services fournis à la population notamment en matière périscolaire (cantine, garderie, T.A.P.), à tous les administrés (location de salles, de matériels), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et au résultat reporté.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2018 à 1 869 239,94 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents municipaux, l'entretien des bâtiments et de la voirie municipale, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2018 à 1 422 860 €, dont les dépenses de personnel qui sont de 741 000 €. Tous les services périscolaires (production des repas et encadrement des enfants à la garderie et au T.A.P.) sont assurés par du personnel municipal.

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement en limitant ainsi le recours à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement de la collectivité ont subi des baisses successives du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (D.G.F. : baisse de 79 000 € sur 3 ans soit une baisse de 25% par rapport à 2014 et dotation de compensation sur les taxes foncières : baisse de 10 000 € sur 3 ans soit une diminution de près de 40% par rapport à 2014)

Principales dépenses et recettes de fonctionnement :

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Excédent brut reporté	242 739,94 €	Charges à caractère général	409 260 €
Produit des services	192 000,00 €	Charges de personnel	741 000 €
Impôts et taxes	916 200,00 €	Autres charges de gestion	175 100 €
Dotations et participations	490 000,00 €	Charges financières	55 150 €
Autres recettes diverses	28 300,00 €	Charges exceptionnelles	42 350 €
TOTAL RECETTES REELLES	1 869 239,94 €	TOTAL DEPENSES REELLES	1 422 860 €
		Opérations d'ordre	20 000 €
		Virement à section d'investissement (CAF brute)	426 379,94 €
TOTAL GENERAL RECETTES	1 869 239,94 €	TOTAL GENERAL DEPENSES	1 869 239,94 €

La Fiscalité :

La commune a décidé d'augmenter approximativement du montant de l'augmentation du coût de la vie les taxes d'habitation et de foncier bâti, les taux passent donc de 13,18 % en 2017 à 13,38% en 2018 pour la T.H. et de 17,49% en 2017 à 17,79% en 2018 pour le F.B., la taxe sur le non bâti restant en 2018 au même taux qu'en 2017 à 62,55%

Donc recettes : T.H. : $2\,237\,000 \times 13,38\% = 299\,311 \text{ €}$ F.B. : $1\,609\,000 \times 17,79\% = 286\,241 \text{ €}$

F.N.B. : $151\,000 \times 62,55\% = 94\,513 \text{ €}$

La dotation forfaitaire de l'état :

La dotation forfaitaire attendue pour 2018 est égale à celle de 2017 soit 245 000 €

a) L'investissement :

La section d'investissement est liée aux projets de la collectivité pour satisfaire aux besoins des administrés et de ses services : travaux de voirie, de construction de bâtiments, de construction de lotissements, d'acquisition de véhicules etc...

Les recettes d'investissement sont constituées de la taxe d'aménagement, de subventions d'investissement, d'excédent de fonctionnement

Les dépenses d'investissement concernent les acquisitions mobilières, immobilières, la création ou le gros investissement sur les structures (voirie, bâtiments, lotissement)

Principales dépenses et recettes d'investissement :

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Excédents de fonctionnement capitalisés	581 671,65 €	Subventions versées	12 608,00 €
FCTVA	40 000,00 €	Immobilisations incorporelles	1 300,00 €
Taxe aménagement	5 000,00 €	Immobilisations corporelles	73 202,78 €
Emprunt	200 000,00 €	Aménagement voirie	185 097,22 €
Virement de la section de fonctionnement sur 2018	426 379,94 €	Travaux Ad'ap	32 000,00 €
		Restaurant scolaire (nouveau)	127 171,94 €
		Remboursement capital des emprunts	230 000,00 €
		Dépenses imprévues	30 000,00 €

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

TOTAL RECETTES REELLES	1 253 051,59 €	TOTAL DEPENSES NOUVELLES 2018	691 379,94 €
Opérations d'ordre	20 000,00 €	Déficit reporté	23 466,40 €
Restes à réaliser 2018	18 000,00 €	Restes à réaliser 2017	576 205,25 €
TOTAL GENERAL	1 291 051,59 €	TOTAL GENERAL	1 291 051,59 €

Les principaux travaux de l'année 2018 sont :

- L'aménagement de la rue de la Gâtine
- Les études préalables à la construction du restaurant scolaire (ingénierie, consultation des entreprises) pour une construction en 2019
- Les travaux d'aménagement des espaces publics en matière d'accessibilité

4) Eléments d'analyse financière

a) C.A.F. brute et nette

C.A.F. brute : **426 379,94 €**

C.A.F. nette : 426 379,94 € - 230 000,00 € = **196 379,94 €**

b) Niveau d'endettement

ETAT SUR 5 ANS

DATE ET OBJET EMPRUNT	Capital emprunté	Date fin emprunt	ANN 2018	ANN 2019	ANN 2020	ANN 2021	ANN 2022
2004 : Agrdt mairie	270 000 €	févr-19	24 502 €	6 125 €			
2004-1 Amgt bourg	100 000 €	juin-19	9 353 €	4 676 €			
2004-2 : Atelier mun	195 000 €	jlt-19	17 961 €	10 478 €			
2005-1 Amgt bourg	106 600 €	jlt -20	8 594 €	8 594 €	6 445 €		
2005-2 : Voirie	90 000 €	déc-20	7 620 €	7 620 €	7 620 €		
2006 : Divers	400 000 €	nov-21	35 529 €	35 529 €	35 529 €	32 566 €	
2007-1 : Salle fêtes	750 000 €	mars-27	55 779 €	55 779 €	55 779 €	55 779 €	55 779 €
2007-2 : Entrées bourg	340 000 €	sept-22	32 328 €	32 328 €	32 328 €	32 328 €	24 246 €
2014-1 / Péri et garderie	300 000 €	mai-29	25 208 €	25 208 €	25 208 €	25 208 €	25 208 €
2015-1 : Voirie Plainelière	350 000 €	avr-31	26 871 €	26 871 €	26 871 €	26 871 €	26 871 €
2015-2 Péri et garderie	250 000 €	déc-30	19 431 €	19 431 €	19 431 €	19 431 €	19 431 €
2017-1 Rest scol (prov)	200 000 €	févr-32	14 762 €	14 762 €	14 762 €	14 762 €	14 762 €
TOTAL EMPRUNTS	3 351 600 €		277 938 €	247 401 €	223 973 €	206 945 €	166 297 €
CHUTE ANNUITE			0 €	30 536 €	23 762 €	17 028 €	40 648 €

Ratio d'endettement :

Annuité dette / recettes de fonctionnement x 100

$277\,938 / 1\,869\,239,94 \times 100 = 14,87\%$

c) Niveau des taux d'imposition

<u>TAXE</u>	<u>TAUX DE COURLAY</u>
Taxe d'habitation	13,38%
Taxe foncière bâti	17,79%
Taxe foncière non bâti	62,55%

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

d) Principaux ratios

<u>Ratios</u>	<u>Valeurs communales</u>
Dépenses réelles de fonctionnement /population	561.73 €
Produit des impositions directes/population	268.46 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	642,12 €
Dépenses d'équipement brut / population	397,79 €
D.G.F/population	165.81 €

e) Etat du personnel et charges de personnel

Charges de personnel : 741 000 €

AGENTS TITULAIRES

GRADE	C A T	EMPLOIS PERMANENTS OUVERTS	EMPLOIS PERMANENTS POURVUS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS POURVUS A TEMPS PARTIEL	QUOTITE DU TEMPS PARTIEL	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE						
D.G.S. (Attaché territorial)	A	1	1			
Rédacteur territorial	B	1	1			
Adjt adm ppal 1 ^{ère} cl	C	1		1	70%	
Adjoint administratif	C	1				1
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoints techniques		11	4			7
Adjoint technique principal 2 ^è cl		1	1			
Agent de maîtrise		2	2			
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal 1 ^{ère} cl		2	1			1

AGENTS CONTRACTUELS :

2 adjoints techniques et 3 adjoints d'animation qui sont tous à temps non complet

La séance du conseil municipal du 19/03/2018 comporte 12 délibérations numérotées de 016-19/03/2018 à 027-19/03/2018 ainsi que le vote du budget primitif 2018.